



Club de Golf St-Pacome
40, rue La Pruchière
St-Pacome, QC. G0L 3X0

Formulaire d'inscription - Carte de saison 2022 Tarification en vigueur du 01 avril 2021 au 31 juillet 2022

Pour les définitions des catégories et la détermination votre statut de résident ou de non-résident, consulter les informations sur la deuxième page ci-dessous.

Prénom	Nom	Date naissance <input type="text"/>
Prénom - Conjoint	Nom - Conjoint	Date naissance <input type="text"/>
Rue	Ville	Code postal
Courrier électronique	No téléphone	

AGQ : Adhésion obligatoire à l'Association du golf de Québec

F.O : Facture resto-bar-atelier obligatoire pour tous, sauf les étudiant(es) et les juniors

Cliquez sur votre choix- Pour les raccourcis **AGQ et **F.O** voir les définitions ci-dessus**

Plein Privilège - résident	- 1124\$ + AGQ (39\$) + F.O (100\$) + TX =	1,437.16\$
Plein Privilège - non résident	- 810\$ + AGQ (39\$) + F.O (100\$) + TX =	1076.14\$
Couple - résident	- 1986\$ + AGQ (78\$) + F.O (200\$) + TX =	2,573.08\$
Couple - non résident	- 1430\$ + AGQ (78\$) + F.O (200\$) + TX =	1,933.82\$
Famille - enfants (0-18 ans)	- 2156\$ + AGQ (78\$) + F.O (200\$) + TX =	2,768.54\$
Relève (18-39 ans)	- 500\$ + AGQ (39\$) + F.O (100\$) + TX =	719.72\$
Étudiant (18-25 ans)	- 320\$ + AGQ (39\$) + F.O (000\$) + TX =	412.76\$
Junior (13-17 ans)	- 195\$ + AGQ (39\$) + F.O (000\$) + TX =	269.04\$
Junior (8-12 ans)	- 110\$ + AGQ (39\$) + F.O (000\$) + TX =	171.31\$
Privilège (1e année)	- 810\$ + AGQ (39\$) + F.O (100\$) + TX =	1,076.14\$
Coucher Soleil (après 15h)	- 850\$ + AGQ (39\$) + F.O (100\$) + TX =	1,122.13\$

1-) Paiement par carte de crédit , liste déroulante

Choix de paiement

2-) Cliquez sur le lien qui vous dirigera [SIMPLYK](#)

Définitions des catégories :

1) **RÉSIDENTS**: Golfeurs qui habitent les municipalités de St-Pacôme, La Pocatière, Rivière-Ouelle, Ste-Anne-de-La-Pocatière, St-Roch-des-Aulnaies, St-Philippe, Ste-Hélène, Mont-Carmel, St-Bruno, St-Denis, St-Gabriel, St-Onésime, St-Pascal, Kamouraska, St-Germain et Ste-Louise ou qui y possèdent une maison secondaire, ou une location de chalet et / ou un emplacement sur un terrain de camping pour la saison estivale.

2) **NON-RÉSIDENTS**: Golfeurs qui habitent en dehors des municipalités mentionnées et qui n'y ont pas de résidence secondaire permanente dans notre région (réf: ci-dessous). NOUVEAU EN 2020, les résidents du secteur du LAC de l'EST, dans la municipalité de Mont-Carmel, seront considérés comme non-résidents avec preuve de résidence. Cette adresse devra être l'adresse principale et non secondaire.

3) **FAMILLE** : Deux conjoints et tous les enfants de moins de 18 ans **le 1er janvier de l'année.**

4) **ÉTUDIANT(ES)** : Toute personne avec sa carte Étudiant(es) active et agé(es) entre 18 et 25 ans **le 1er janvier de l'année**

5) **JUNIOR 13-17 ANS** : Toute personne ayant entre 13 et 17 ans **le 1er janvier de l'année.**

6) **JUNIOR 8-12 ANS** : Toute personne ayant entre 8 et 12 ans **le 1er janvier de l'année.**

7) **Plein Privilège 1e année** : Golfeur(se) se procurant une carte régulière pour la première fois au club

8) **RELÈVE** : Carte réservée à une recrue agée de 18 à 39 ans et qui n' a pas été membre depuis 5 ans au Club de golf de St-Pacome ou qui n'a jamais été membre d'une autre catégorie, le prix est de 500\$ la 1ière année et une augmentation de 50\$ pour les années subséquentes jusqu'à le seuil du prix de Plein Privilège soit atteint ou l' age limite de 39 ans

9) **COUCHER SOLEIL** : Carte qui a les memes privilèges que les autres catégories, sauf de jouer en tout temps après 15 heures.

10) **REMBOURSEMENT** : Après justification écrite et conditionnellement à l'acceptation du conseil d'administration, **un remboursement avec pénalité de 10% sera possible jusqu'au 15 mai de l'année en cours**